

DISPOSITIFS CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES PENDANT LE CONFINEMENT

Les services de l'Etat et le tissu associatif maintiennent et renforcent les mesures contre les violences faites aux femmes durant la crise du COVID19.

<p>SÛRETÉ PUBLIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le 17 ou 93 15 30 15 sont toujours actifs en cette période pour les situations d'urgence et restent à privilégier pour toutes les situations de violences. Si appeler est impossible, un mail peut être envoyé à : sos-violences@gouv.mc Concernant les dépôts de plainte, l'accueil est possible à la Direction de la Sûreté Publique : 9, rue Suffren Reymond
<p>INFORMATION, ACCUEIL, ORIENTATION ET PRISES EN CHARGE</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le site internet du Comité pour la Promotion et la Protection des Droits des Femmes - www.dfm.mc - regroupe les informations nécessaires dans les domaines des violences. Pour toutes informations, vous pouvez composer le : 0800 91 90 10 Il s'agit d'un numéro vert international qui permet à toute personne victime de violences, qui se trouve sur le territoire monégasque, de disposer gratuitement de renseignements. AVIP (Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales) 93 25 00 07 - 7j/7 - avip@monaco.mc - www.avip-monaco.org/fr/ Un signalement est possible auprès des pharmacies de Monaco qui orienteront ou donneront l'alerte pour les cas d'urgence.
<p>VOLET SOCIAL</p>	<p>Direction de l'Action et de l'Aide Sociales (DASO) 23 avenue Albert II - 98 98 41 00 - daso@gouv.mc</p> <p>La DASO assure une permanence tous les jours ouvrables, de 9h30 à 17h00 et est à même de répondre par une écoute et une orientation adaptée. Ces permanences sont accessibles à l'ensemble du territoire et le respect de la confidentialité et de l'anonymat sont assurés.</p>
<p>MISE À L'ABRI</p>	<ul style="list-style-type: none"> Direction de l'Action et de l'Aide Sociales (DASO) 23 avenue Albert II - 98 98 41 00 - daso@gouv.mc Croix Rouge Monégasque 97 97 68 18 - aide-sociale@croix-rouge.mc AVIP (Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales) 93 25 00 07 - 7j/7 - avip@monaco.mc - www.avip-monaco.org/fr/
<p>URGENCE HOSPITALIÈRE</p>	<p>Tous les services d'urgence sont maintenus pour les violences conjugales sans procédure spécifique.</p> <ul style="list-style-type: none"> Centre Hospitalier Princesse Grace : 1, Avenue Pasteur Hôpital - 97 98 99 00 Service des Urgences : 97 98 97 69
<p>ENFANTS EXPOSÉS ET/OU VICTIMES DE VIOLENCES</p>	<ul style="list-style-type: none"> Direction de l'Action et de l'Aide Sociales (DASO) 23 avenue Albert II - 98 98 41 00 - daso@gouv.mc Direction de la Sûreté Publique 9, rue Suffren Reymond

SI VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES

 **0 800 91 90 10** APPEL GRATUIT 7J/7

EN CAS D'URGENCE

 **17 ou 93 15 30 15**

 **sos-violences@gouv.mc**



Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO